Effets du paiement des prestations sociales par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) sur la vie socioéconomique des prestataires sociaux de la ville de Bukavu en République Démocratique du Congo

[The payement effects of social prestations by the national savings loan of social security on socioeconomic life of the beneficiaries in Bukavu town, Democratic Republic of Congo]

Makelele Masirika Emmanuel

Détenteur d'un diplôme d'études approfondies (DEA) en Sciences Economiques et de Gestion, Assistant d'enseignement à l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Nyangezi (ISTM, NYANGEZI), Bukavu, RD Congo

Copyright © 2023 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: This research focuses on the determining the effects of social prestations of the National Savings loan of Social Security (NSSS) on the social and economic life of the beneficiaries in Bukavu. It uses the primary data collected on 138 persons by using a quantitative investigation questionnary. The methodology adopte dis analytic, using the descriptive purely statistics obtened by the SPSS 20.0 logicial. The results of this study indicate that the social prestations of the NSSS have positive effects on the social life of beneficiaries, but not on their economic life, because of the modicity of the amount received, sometimes by irregular periods. The conclusion of this paper calls out the government to diversify the social security organisations and to improve the social prestation amount for the beneficiaries (social prestatories) so that their well-being should grow.

KEYWORDS: Social prestations, beneficiaries or social prestatories, retireds, Bukavu, NSSS, socioeconomic life.

RESUME: Ce papier est intitulé « Effets des prestations sociales de la CNSS sur la vie socioéconomique des prestataires sociaux de Bukavu en République Démocratique du Congo ». Cette recherche vise à déterminer les effets des prestations sociales de la CNSS/Bukavu sur la vie sociale et économique des bénéficiaires. Elle utilise des données primaires récoltées auprès de 138 individus à l'aide d'un questionnaire d'enquête quantitatif. La méthodologie adoptée est analytique, utilisant des statistiques purement descriptives obtenues en recourant au logiciel SPSS 20.0. Les résultats de cette étude indiquent que les prestations sociales de la CNSS ont des effets positifs sur la vie sociale des bénéficiaires mais pas sur leur vie économique vu la modicité du montant perçu, parfois par périodes irrégulières (inégales). La conclusion de cette étude interpelle les dirigeants du pays à diversifier les organismes de sécurité sociale et d'améliorer le montant de prestation sociale pour tous les régimes de pension pour une meilleure vie socioéconomique des prestataires sociaux.

MOTS-CLEFS: Prestations sociales, prestataires sociaux, retraités, Bukavu, CNSS.

1 Introduction Generale

Depuis quelques décennies, la sécurité sociale fait l'objet de nombreuses études. En termes de doctrine, elle se conceptualise et se défend toujours davantage non pas seulement en tant qu'outil pour résister aux crises, mais, plus fondamentalement, en tant qu'investissement social dans une croissance inclusive et de bien-être des populations (Damon, 2016). La sécurité sociale, appelée également protection sociale par certains, est un système de prestations sociales pour parer

Corresponding Author: Makelele Masirika Emmanuel

aux risques et aléas sociaux. Produit de l'ère industrielle et liée à un emploi, elle visait à répondre à certaines urgences (accidents du travail et maladie en particulier), mais aussi à institutionnaliser la solidarité dans la société afin que les individus ne dépendent plus de la charité. La sécurité sociale s'est élargie progressivement à d'autres domaines et couvre de nos jours une large palette de risques et aléas sociaux (chômage, maternité, vieillesse, invalidité, perte de revenu, nécessité d'une aide à la famille et à l'enfant et de prestations pour les survivants et orphelins).

Partie du cœur de l'Europe à la fin du XIXe siècle, la sécurité sociale s'est étendue progressivement à tous les continents. Elle connait une forte extension à travers ses différentes branches: Retraite, Invalidité, Survie, Accidents du travail, Santé, Maternité, Famille et enfants, Chômage (Damon, 2016). Le pourcentage des pays disposant des systèmes de sécurité sociale est passé d'environ 5% en 1900 à environ 95% en 2010 (Damon, 2016). Il y a extension de la sécurité sociale, mais pas forcément généralisation ni universalisation. Malgré l'impressionnante extension de la sécurité sociale au cours du dernier siècle, une minorité seulement de la population mondiale est complètement couverte. En 2012, seulement 27 % de la population mondiale avait accès à des systèmes complets de sécurité sociale (avec les huit branches citées ci-haut), tandis que 73 % ne bénéficie que d'une couverture partielle, ou n'est pas couverte du tout (Damon, 2016).

La sécurité sociale est, en fait, une branche de la protection sociale. Elle désigne tous les mécanismes de prévoyance collective, permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des "risques sociaux". Il s'agit de situations susceptibles de compromettre la sécurité économique de l'individu ou de sa famille en provoquant une baisse de ses ressources ou une hausse de ses dépenses (vieillesse, maladie, invalidité, chômage, maternité, charges de famille, etc.). Celle-ci est de plus en plus reconnue par les gouvernements d'Afrique subsaharienne. La plupart des pays mettent en œuvre des programmes de protection sociale. Les dépenses moyennes de protection sociale sur l'ensemble du continent sont passées de 2,7 % en 1990 à 5,2 % du produit intérieur brut (PIB) en 2010. La couverture est minime dans les pays à faible revenu où l'assistance sociale est la forme la plus prédominante. Dans ces pays, l'appropriation nationale et l'institutionnalisation sont limitées. En revanche, les pays d'Afrique australe aux revenus intermédiaires comme l'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie ont des systèmes de protection sociale mieux établis incluant des régimes d'assurance sociale, mais limités au secteur formel. La couverture de risques sociaux est plus basse en Afrique par rapport au reste du monde.

Sur le plan mondial, la proportion des personnes bénéficiant d'au moins une prestation sociale s'élève actuellement à 45% de la population; celle des enfants 38%; celle des mères et nouveau-nés 41%; celle des personnes gravement handicapées 25%; celle des chômeurs 21% et celle des personnes âgées 65%.

Au niveau des pays développés surtout ceux de l'Europe et de l'Asie centrale, ces proportions sont très élevées et sont de 82%; 89%; 81%; 89%; 42% et 95% respectivement. Et plus d'un risque est couvert par la sécurité sociale. De plus, dans ces pays, les personnes qui ne sont pas couvertes par la sécurité sociale sont majoritairement nantis et ne se soucient pas de cette assistance (Ortiz, 2018; Burrow, 2020).

En parlant de l'Afrique, où les pays sont à faible revenu, ces proportions sont aussi très faibles. Elles représentent 19%; 17%; non disponible; 7% et 30% respectivement pour les personnes bénéficiant d'au moins un service, pour les enfants, pour les mères et nouveau-nés, pour les handicaps, pour les chômeurs et pour les personnes âgées (Ortiz, 2018; Burrow, 2020); les données pour les personnes gravement handicapées n'étant pas disponibles.

Sur le plan macroéconomique toujours, cette exiguïté du champ de la couverture sociale explique la faiblesse des budgets alloués à la fonction de redistribution qu'elle véhicule. Ainsi, la moyenne des dépenses publiques consacrées à la sécurité sociale se situe autour des moyennes de 5% en Afrique, de 7% en Asie, et de 10% en Amérique latine alors qu'elle dépasse 25% en Europe; et ce, par rapport au PIB. La RDC en tant que pays de l'Afrique subsaharienne à très faible revenu ne fait pas exception. Un seul organisme est chargé d'assurer la sécurité sociale: la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). La RDC est en défaveur par rapport aux autres pays africains qui disposent de plusieurs organismes tant publics que privés, chargés d'assurer la sécurité sociale, comme le Gabon, l'Algérie, le Cameroun, la Tunisie. La proportion des personnes couvertes par la sécurité sociale est de moins de 7% de la population en RDC et ses plaintes sont toujours énormes. Au niveau des pays de l'Afrique centrale dont la RDC, les statistiques disponibles montrent que le système de sécurité sociale mis en place reste quantitativement et qualitativement insuffisant: la branche assurance-maladie n'est pas encore couverte et les travailleurs du secteur informel ne bénéficient pas d'une sécurité sociale. Les pensions-retraite se taillent la part belle, avec plus de 50% des prestations offertes par la branche prestations vieillesse, d'invalidité et de décès.

Au niveau microéconomique, on démontre que dans les pays développés, les personnes qui ne bénéficient pas de couverture de sécurité sociale sont des personnes qui sont économiquement aisées. Elles ne se soucient pas de chercher l'information concernant les risques qui peuvent être couverts par la sécurité sociale (Kadidiatou, 2018). Dans les pays à faible revenu, la majorité des ménages ne bénéficie pas d'une prestation sociale de la sécurité sociale suite à la mauvaise organisation

de ce secteur, ce qui plonge lesdits ménages dans une vie de précarité. Les personnes âgées par exemple, sont dans une situation socioéconomique misérable; et méritent pour cela une attention particulière. Il est démontré que les régimes bien conçus de sécurité sociale garantissent des prestations bien appropriées aux ménages. De plus, ils réduisent la pauvreté et les inégalités; contribuent à une croissance inclusive en augmentant la productivité et l'employabilité (renforce le capital humain) et dopent la consommation et la demande intérieure. Ils favorisent le développement humain et assurent la stabilité politique ainsi que la paix sociale.

Ce papier a pour objectif d'étudier les effets des prestations sociales de la CNSS sur la vie socioéconomique des prestataires sociaux. Son importance est de vérifier si la CNSS contribue à améliorer les conditions de vie socioéconomiques des prestataires sociaux, afin de pouvoir interpeller les dirigeants à améliorer, le cas échéant, les régimes de gestion de la sécurité sociale en RDC. En effet, la capacité de direction et de gestion des régimes de prestations sociales est un indicateur du niveau de développement d'un pays. De tous nos prédécesseurs dans la recherche sur ce thème, personne, à notre connaissance, n'a utilisé les données primaires. Ils ont utilisé des données secondaires tirées d'ailleurs ou des enquêtes de la banque mondiale surtout. Nous, nous avons utilisé des données primaires en allant sur terrain pour rencontrer les prestataires sociaux.

Sur base de ce qui précède, un certain nombre de questions mérite d'être posées, à partir desquelles nous formulons les hypothèses suivantes:

Hypothèse 1: Le paiement des prestations sociales par la CNSS/Bukavu aurait des effets positifs sur la vie sociale des prestataires sociaux.

Hypothèse 2: Le paiement des prestations sociales par la CNSS/Bukavu aurait des effets positifs sur la vie économique des prestataires sociaux.

Ce papier commence par une introduction générale et se compose de trois chapitres. Le premier chapitre porte sur la revue de la littérature. Le deuxième traite du cadre méthodologique et décrit l'institution d'étude (la CNSS). Le troisième enfin présente et analyse les résultats. Une conclusion générale assortie des recommandations clôture cette étude.

2 REVUE DE LA LITTERATURE

2.1 SÉCURITÉ SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE

Le terme **sécurité sociale** est un sous-groupe de la **protection sociale**, assurée par l'État-providence. La protection sociale regroupe la sécurité sociale (système d'assurance), l'action sociale et l'aide sociale (système d'assistance). Elle désigne le système d'indemnisation, par les administrations publiques, des citoyens victimes des aléas de la vie comme le chômage, la maladie, les accidents, la vieillesse, le décès d'un parent pour un mineur, etc. Il s'agit d'assurer un minimum de ressources ainsi que l'accès aux besoins essentiels (éducation, eau, nourriture, hygiène) à tous les citoyens hors catastrophe, guerre ou calamité (qui relèvent, elles, de la sécurité civile).

La sécurité sociale désigne un ensemble d'organismes publics à but non lucratif, chargés de gérer différents régimes d'assurance sociale fondée sur des cotisations obligatoires des personnes qui en bénéficient.

Le principe de la protection sociale, mutualisée au niveau professionnel ou national est né en Europe à la fin du 19ème siècle en réaction à l'apparition d'une misère ouvrière importante lors de l'industrialisation. Le développement de risques sociaux (accidents du travail, maladie, chômage,...) compromettant la sécurité économique des individus, a favorisé la mise en place d'une protection sociale publique, visant à protéger tous les individus. La première forme de protection sociale est le système d'assurance sociale mis en œuvre en Allemagne par le Chancelier Bismarck en 1883. La deuxième forme de protection sociale est le système de sécurité sociale mis en œuvre en Grande Bretagne, sous l'influence de l'économiste Beveridge en 1945.

Aujourd'hui, la protection sociale dans les pays européens est relativement généreuse, et ses dépenses représentent en moyenne 27,7% du PIB. Les systèmes les plus développés de protection sociale sont surtout le fait des pays européens. Leurs ressources sont constituées principalement par les impôts et les cotisations sociales. En France, le système de protection sociale représente environ 500 milliards d'euros chaque année, soit plus de 30% du produit intérieur brut (PIB). Quatre grands risques sont couverts par cette protection sociale: maladie, retraite, famille, chômage

La protection sociale peut fonctionner selon trois logiques:

- Une logique d'assurance sociale, dont l'objectif est de prémunir contre un risque de perte de revenu (chômage, maladie, vieillesse, accident du travail). Les prestations sociales sont financées par des cotisations sur les salaires (comme dans une assurance privée) et sont donc réservées à ceux qui cotisent;
- Une logique d'assistance, qui a pour objectif d'instaurer une solidarité entre les individus pour lutter contre les formes de pauvreté. Elle consiste à assurer un revenu minimum, qui ne couvre pas forcément un risque spécifique. Il est versé sous condition de ressources, mais non de cotisations préalables (revenu minimum d'insertion, allocation adulte handicapé);
- Une logique de protection universelle, qui a pour but de couvrir certaines catégories de dépenses pour tous les individus.
 Les prestations sont donc accordées sans conditions de cotisations ni de ressources, mais sont les mêmes pour tous (prestations familiales).

La protection sociale institutionnalisée a été introduite en Afrique subsaharienne par le colonisateur sous la forme de fonds de prévoyance qui couvre les employés de la Fonction publique. Les nouveaux États postcoloniaux se sont fortement inspirés des modèles sociaux des anciennes métropoles (France et Angleterre).

2.2 LES COMPOSANTES DE LA PROTECTION SOCIALE

2.2.1 PROTECTION SOCIALE NON CONTRIBUTIVE

La protection sociale peut être définie comme un ensemble de programmes de transfert et de subventions publiques, normalement financés par les recettes fiscales générales en vertu du principe de solidarité. Ses prestations ne sont pas liées aux contributions précédentes. Ces programmes ciblent souvent les personnes vivant dans l'extrême pauvreté, pauvreté et vulnérabilité, pour subvenir aux besoins les plus élémentaires des individus et des ménages, fournir un revenu minimum à ceux qui vivent dans la pauvreté ou stopper la baisse des revenus et des capacités de consommation des personnes en situation de vulnérabilité.

2.2.2 PROTECTION SOCIALE CONTRIBUTIVE

Traditionnellement, la protection sociale contributive (sécurité sociale) englobe tous les programmes destinés à fournir aux travailleurs et aux personnes à leur charge une assurance actuelle et future leur permettant de maintenir une qualité de vie minimale durant leur vie active et inactive, par exemple en période de chômage, retraite, maladie ou invalidité. Cette composante comprend également l'assurance maladie, l'ensemble des prestations et garanties liées à la maternité et, dans certains cas, d'autres prestations, telles que les allocations familiales. Fondamentalement, ce sont des prestations contributives, bien que le montant de la contribution puisse varier considérablement (et peut ou non être compensé par des contributions non contributives de l'Etat) en fonction du statut socioéconomique des travailleurs et de leur durée sur le marché du travail formel. Cette composante englobe une grande variété d'instruments (assurances, plans de sécurité et autres formes de contribution), intervenants (privés, publics et mixtes) et domaines couverts (accès aux systèmes de santé, régimes de retraite et assurance chômage, invalidité et survivants). Notons que les deux programmes de sécurité sociale les plus importants sont les pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants et la maternité / paternité, de maladie et les prestations de soins de santé.

2.3 GOUVERNANCE ET SÉCURITÉ SOCIALE

La capacité du gouvernement à gérer un régime de sécurité sociale est essentielle pour déterminer le régime le plus approprié au pays. De nombreux gouvernements ont connu de graves problèmes de gestion de leurs régimes de sécurité sociale. Ces problèmes ont été dus à des erreurs dans la conception du régime, à des difficultés dans le recouvrement des cotisations et à des insuffisances de gestion. La capacité de direction et de gestion des pays restreint les types de régimes de retraite qu'ils peuvent administrer correctement. Cette capacité tend à s'améliorer au fur et à mesure du développement du pays concerné.

2.4 QUELQUES PRESTATIONS SOCIALES DE LA CNSS EN RDC

2.4.1 LES DÉPENSES TECHNIQUES DE LA BRANCHE « VIEILLESSE », sont des prestations allouées aux retraités ou à leurs ayants droits en cas de décès. Elles sont composées de :

- La retraite

Les personnes atteignant 60 ans et qui ont cotisé au moins un trimestre à l'assurance vieillesse du régime général de la Sécurité sociale, peuvent bénéficier d'une pension, si elles la demandent. Cette pension représente une proportion du revenu moyen perçu par le travailleur durant les derniers mois d'activité. Cependant, le bénéficiaire peut décider d'anticiper sa retraite; dans ce cas, il bénéficie d'une pension de retraite anticipée, calculée en appliquant un coefficient d'abattement à sa pension de vieillesse.

- Les prestations de survivant: Il s'agit de pensions ou de rentes de réversion octroyées aux ayants droit en cas de décès de l'assuré
- -Autres prestations: Il s'agit, entre autres, des allocations vieillesse et aux survivants. À cela peuvent s'ajouter les frais des soins médicaux, de transport, funéraires et les autres charges techniques.

2.4.2 LA PENSION DE RÉVERSION

Au décès d'un assuré, le conjoint survivant bénéficie d'un certain pourcentage de la pension du bénéficiaire sous une condition de ressources.

2.4.3 L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS

Elle vient compléter les ressources existantes (s'il en existe) ou assurer un revenu tout court, pour garantir un minimum d'existence. Il faut avoir de 20 à 60 ans (limite d'âge la plus courante avant de passer au système de retraite vieillesse).

2.4.4 PRESTATIONS DE DÉCÈS

Une prestation de décès est payable aux ayants droit d'un individu qui a cotisé pendant une période minimale (de trois à dix ans) selon la durée de la période de cotisations. La prestation représente une somme forfaitaire égale à six mois de pension de retraite dans la limite d'un plafond.

2.4.5 PENSION DE CONJOINT SURVIVANT

La pension de survivant est une allocation versée au conjoint survivant d'une personne prédécédée qui avait acquis, de son vivant, des droits à une retraite ou à une pension au titre de l'assurance vieillesse. L'assuré décédé doit avoir cotisé auprès d'un régime de pension pendant au minimum 1/3 (selon le pays) de sa période d'activité ayant pu donner lieu à versement de cotisations. Le conjoint survivant doit être âgé d'au moins quarante-cinq ans ou de moins de quarante-cinq ans s'il est invalide ou s'il a un enfant à charge. Le montant de la pension du conjoint survivant est fonction de l'âge auquel cet avantage est demandé.

2.4.6 L'ORPHELIN, âgé de moins de 18 ans ou de moins de 25 ans en cas de poursuite d'études peut prétendre à une allocation dont le montant fixe est fixé selon le pays.

2.5 PRESTATIONS SOCIALES ET VIE SOCIOÉCONOMIQUE DES BÉNÉFICIAIRES

Il est démontré que les régimes bien conçus de protection sociale, assortis de prestations sociales appropriées réduisent la pauvreté et les inégalités, et garantissent la paix sociale. Mais, les prestataires sociaux ne sauraient vivre des seules prestations leur octroyées par les organismes de sécurité sociale couvrant leur risque. D'autres ressources sont mobilisées pour que le prestataire parvienne à nouer les deux bouts du mois (Braham & Pétron, 2012; Kadidiatou, 2018). En Tunisie par exemple, la seule pension de retraite ne suffit pas pour nourrir les personnes âgées; d'autres ressources sont mobilisées quant à ce: en ville, seul 25,8% vit de la pension seulement, et en milieu rural, 17,9%; ce qui fait que la personne âgée est obligée de recourir soit à la famille, à l'aide sociale, à des activités génératrices de revenus pour nouer les deux bouts du mois.

Plusieurs travaux sur les effets des prestations sociales sur les conditions de vie des prestataires existent dans la littérature. Ils peuvent être regroupés en deux catégories.

La première catégorie montre l'impact positif des prestations sociales sur la vie socioéconomique des bénéficiaires qui sont les retraités, les veufs, les invalides, les incapables, les orphelins, ou les rentiers. De plus, ces diverses prestations sociales apportent des éléments essentiels à la cohésion et à la paix sociale en permettant à chacun de se sentir aidé et secouru contre

les conséquences aléatoires des accidents de la vie quotidienne (Menahem, 2007; Hammouda, Moudden et Mercouani, 2018; Ruberangeyo, Ayebare et Laminne de Bex, 2015; Daha, 2017;...).

La deuxième catégorie d'études atteste que les prestations sociales jouent un rôle important dans l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires, certes, mais cette amélioration est constante lorsque lesdites prestations sont appuyées par des aides, des transferts de fonds par des familiers en faveur du prestataire social (ou le bénéficiaire); pour ainsi dire que les prestations sociales exercent une signification plus forte pour des bénéficiaires issus des familles nanties au départ (Turner, 1997; Braham et Pétron, 2012; Kadidiatou, 2018;...).

Toutes ces recherches ont utilisé certains indicateurs pour mesurer l'amélioration de la vie socioéconomique des prestataires sociaux, notamment l'alimentation, les soins médicaux, l'habitat, la scolarité,... La présente étude essaie de se pencher sur ces mêmes indicateurs, mais de manière plus détaillée que les études précédentes, en vue de bien estimer l'appréciation des effets socioéconomiques des prestations sociales de la CNSS par les bénéficiaires de Bukavu.

3 Presentation Du Milieu D'etude Et Approche Methodologique

3.1 DESCRIPTION DE LA CNSS/BUKAVU

Nous avons jugé bon de mener notre étude sur l'institution dénommée "CNSS", siège de Bukavu, avenue P.E. Lumumba N° 352 à Nguba, Province du Sud Kivu, République démocratique du Congo. Il s'agit ici d'une étude qui concerne les **prestataires sociaux** (retraités, veufs, invalides, incapables, orphelins, rentiers) de la CNSS vivant dans la ville de Bukavu à travers ses trois communes qui sont Ibanda, Bagira et Kadutu pour la période de 2016 à 2021.

La ville de Bukavu, capitale de la province du Sud-Kivu, est située dans la partie Est de la République démocratique du Congo (RDC). Séparée du Rwanda par le lac Kivu et la rivière Ruzizi, elle est subdivisée administrativement en trois communes (Ibanda, Bagiraet Kadutu) avec 20 quartiers et 5 000 avenues. Elle a une superficie de 60 km² avec une population de 1 625 785 habitants (en 2019) dont 412 065 femmes, 268 868 hommes, 425 566 Garçons et 519 286 Filles.

Pour réaliser sa mission, la CNSS s'est assignée trois objectifs principaux à savoir l'assujettissement des employeurs et des travailleurs; la perception des cotisations sociales (+ contrôle et recouvrement); ainsi que la prise en charge des prestataires sociaux (liquidation et services de prestations).

PERCEPTION DES COTISATIONS SOCIALES PAR LA CNSS

A) ASSIETTE DES COTISATIONS

On entend par "assiette de cotisation du travailleur", la rémunération du travailleur sur laquelle les cotisations sont perçues. Cette somme comprend notamment le salaire ou traitement, les commissions, la participation aux bénéfices, les sommes versées au titre de gratification ou de mois complémentaire, les sommes versées pour prestation supplémentaire, la valeur des avantages en nature, l'allocation de congé ou indemnité compensatoire de congé, et les sommes payées par l'employeur pendant l'incapacité de travail et pendant la période précédant et suivant l'accouchement.

B) CALCUL DES COTISATIONS

Les taux des cotisations sociales sont tels que fixés par le Décret du Premier Ministre, sur proposition du Ministre ayant la sécurité sociale dans ses attributions et après avis du conseil national du travail et de la sécurité sociale. Le tableau 1 donne plus d'informations

Tableau 1. Répartition des différents taux de cotisations sociales par branche

Répartition des différents taux de cotisations sociales par branche							
Branche	Taux part patronale	Total					
Pensions (de retraite, d'invalidité, de survivant)	5%	5%	10%				
Risques professionnels (accident de travail, maladies professionnelles, et de maladies d'origine professionnelle)	0%	1,5%	1,5%				

Prestations aux familles (allocations prénatales, allocations de maternité et allocations familiales)	0%	6,5%	6,5%
TOTAL	5%	13%	18%

Source: Kabila, K. J. (2016). LOI n° 16-009 fixant les règles relatives au régime général de sécurité sociale.

On constate par ce tableau que le taux de cotisation sociale s'élève à 18% du salaire du travailleur; dont 10% de pensions, 1,5% de risques professionnels et 6,5% de prestations aux familles. La quote-part patronale et la quote-part du travailleur sont égales pour les pensions (5%); tandis que pour les risques professionnels et les prestations aux familles, c'est seulement la part patronale qui intervient.

3.2 APPROCHE METHODOLOGIQUE

Nous avons recouru à la méthode **analytique** pour analyser les données. Deux grandes techniques à savoir la technique documentaire et la technique de sondage par questionnaire d'enquête ont été mobilisées pour collecter les données. Des **tableaux d'analyse** ont servi pour les **analyses statistiques** (purement descriptives) que nous avons faites.

OBJECTIF DE L'ENQUÊTE

Il s'agit d'une étude réalisée par le biais d'un questionnaire d'enquête dont l'objectif est de récolter des données sur l'amélioration de la vie socioéconomique des bénéficiaires des prestations sociales de la CNSS/BUKAVU

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

A. LA PRÉ-ENQUÊTE

Une pré-enquête a été menée, du 20 au 30 novembre 2022, dans les trois communes de la ville de Bukavu dans le but de déceler les difficultés que pourront éprouver les enquêtés pour répondre convenablement aux questions de l'enquête proprement dite, afin d'y remédier à l'avance. Nous avons effectué un pré-test auprès d'une dizaine de personnes. En effet, le pré-test nous a permis de nous assurer de la clarté, la simplicité et la bonne compréhension des questions par les répondants. Il nous a alors facilité, après apport de quelques modifications, de valider le questionnaire définitif.

Pour ce faire, nous avons lancé un questionnaire de pré-enquête à 10 retraités, dont 5 de la commune d'Ibanda, 3 de la commune de Bagira et 2 de la commune de Kadutu. Le choix de ces 10 personnes s'est fait par tirage à priori car nous les connaissons bien.

L'administration de ce questionnaire de pré-enquête s'est faite par un agent de la CNSS/Bukavu qui a bien accepter de nous aider. Jacques ISHIECHUMBE, c'est son nom, est l'agent payeur de ces prestataires sociaux de la CNSS/Bukavu. Ces répondants rencontraient l'enquêteur dans son bureau, complétaient et retournaient immédiatement le questionnaire étant donné que les questions étaient fermées ou semi-fermées.

Le questionnaire de pré-enquête contenait deux questions principales: 1) Depuis que vous êtes retraité, est-ce que c'est cette prestation sociale qui vous supporte sur le plan alimentation, sanitaire, de l'habitat et du social ? 2) Depuis que vous êtes retraité, réalisez-vous de projets ou activités à caractère économique sur base de la pension que vous touchez ? Ces questions étaient détaillées pour permettre à l'enquêté de répondre facilement c.à.d. ces questions comprenaient des sous-questions.

B. L'ÉCHANTILLON D'ÉTUDE

La population cible de notre enquête est constituée des prestataires sociaux qui sont des personnes retraitées, des orphelins, des veufs (ves), des invalides et des incapables, habitant la ville de Bukavu et bénéficiant des prestations sociales de la part de la CNSS. Les petites occupations éphémères et informelles n'enlèvent en rien le statut de prestataire social à l'individu. Le nombre total des prestataires sociaux que la CNSS encadre dans la ville de Bukavu s'élève à **231** personnes. Nous avons lancé **173** questionnaires c'est-à-dire environ les trois quarts de notre population; ce qui constitue notre échantillon d'étude.

C. DESCRIPTION DU QUESTIONNAIRE

Le questionnaire d'enquête visait à collecter des données concernant les effets des prestations sociales sur la vie socioéconomique de retraités et autres prestataires sociaux de la CNSS/Bukavu. Ce questionnaire comprenait en tout 26 questions adressées à des prestataires sociaux de la ville de Bukavu dans les 3 communes. La quasi-totalité de ces questions étaient fermées, facilitant aux enquêtés de répondre rapidement et permettant à l'enquêteur un accès direct et aisé à l'information voulue. Le questionnaire était subdivisé en trois sections. La première section, composée de 9 questions, se rapportait aux caractéristiques démographiques de l'enquêté. Spécifiquement, il s'agissait de demander son quartier de résidence, son âge, son sexe, son état civil, son niveau d'études, sa religion, la taille de son ménage, son régime de prestataire. La deuxième section cherchait à effectuer une description globale des indicateurs sociaux liées à l'enquêté et qui peuvent être influencés par la perception des prestations sociales, entre autres la nourriture, les soins médicaux, les habits, le transport, l'eau et l'électricité, la valeur sociale du prestataire. Cette section comprend 9 questions. La troisième section s'est préoccupée à décrire les effets économiques liées à l'enquêté et qui peuvent être influencés par les prestations sociales perçues par le prestataire social: l'achat parcelle, construction ou réhabilitation de maison, achat voiture, lancement d'activité génératrice de revenus à caractère commercial, agro-pastoral ou artisanal. Cette section est constituée de 8 questions.

D. DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PROPREMENT DITE

L'enquête s'est déroulée durant la période du 15 mai au 20 juin 2023, soit une durée de 36 jours. Nous avons profité de la période de paiement des prestations sociales pour avoir la grande majorité des bénéficiaires répondants. L'enquêteur Jacques ISHIECHUMBE s'est fait aider par deux amis qui sont aussi du domaine de gestion et qui étaient en mesure de pouvoir bien comprendre le questionnaire et bien l'administrer aux enquêtés. Nous avons d'abord pris soin d'expliquer aux enquêteurs le contenu du questionnaire et la façon de l'administrer, pendant deux heures de temps avant de les lancer à l'œuvre.

L'enquête s'est déroulée directement dans l'enceinte de la CNSS pendant que les répondants attendaient la paie de leurs prestations sociales; et ces répondants complétaient immédiatement le questionnaire. Pour certains enquêtés, les questionnaires leur étaient remis et un rendez-vous de revenir les déposer à la réception de la CNSS était pris. Les enquêteurs s'adonnaient à expliquer à ces enquêtés les objectifs de l'étude et aidaient au décodage de questions qui pourraient leur sembler difficiles à comprendre. Pour éviter la perte de questionnaires et l'oubli, les enquêteurs leur accordaient un délai court de 4 jours pour revenir déposer les réponses ou pour aller les récupérer chez les répondants qui n'étaient pas disponibles. D'autres répondants encore complétaient le questionnaire à domicile en présence de l'enquêteur. En cas de refus de l'enquêté de répondre, celui-ci était abandonné par l'enquêteur et un autre était sollicité pour le même service. L'enquête a été dirigée par nous- même. Nous avons tenu à éviter que deux enquêteurs n'interrogent la même personne séparément. Ainsi, les trois enquêteurs se sont partagés les trois communes de la ville de Bukavu. Un suivi régulier nous a permis de récupérer 150 questionnaires de réponse. De ces 150 questionnaires retournés, 12 étaient mal complétés et nous les avons alors déclassés. Nous sommes restés avec 138 questionnaires exploitables sur les 173 qui avaient été lancés. C'est donc un taux de réponses de 79,8 %; il est très suffisant.

TECHNIQUES DE TRAITEMENT DES DONNÉES

Dans cette partie, nous présentons les techniques utilisées pour traiter les données recueillies par l'enquête, ainsi que les outils auxquels nous avons fait recours.

Des statistiques descriptives ont été calculées. Pour effectuer ces calculs, le logiciel SPSS 20.0 a été mobilisé afin de faciliter les calculs. Nous avons utilisé des tableaux croisés dans l'extraction des résultats et dans leur présentation

4 Presentation, Analyse Et Interpretation Des Resultats

Ce chapitre s'articule autour de 3 sections. La première présente les caractéristiques démographiques des enquêtés dans des tableaux croisés. La deuxième aborde les analyses relatives aux relations entre les prestations sociales perçues par le prestataire social et les indicateurs de la vie sociale de son ménage. La troisième enfin, montre les analyses relatives aux relations entre les prestations sociales perçues et les indicateurs de la vie économique du ménage du prestataire social.

4.1 CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE L'ECHANTILLON

4.1.1 RÉPARTITION DE L'ÉCHANTILLON PAR COMMUNE, GENRE ET RÉGIME DE PENSION

Il existe plusieurs catégories (ou régimes) de prestataires sociaux, comme décrites dans la littérature, notamment les retraités, les veufs, les orphelins, les invalides, les incapables. Nous les caractérisons, dans le tableau 2, selon la commune de provenance, l'âge et le sexe.

Tableau 2. Répartition des répondants par régime de pension, par âge et par sexe.

			Retraités	Veufs	Orphelins	Invalides	Incapables	Total
	1/ = = 1	Effectif	36	29	4	1	3	73
	Kadutu	% du total	26,1%	21,0%	2,9%	0,7%	2,2%	52,9%
	مام مرمام	Effectif	12	19	4	0	0	35
CONANA	Ibanda	% du total	8,7%	13,8%	2,9%	0,0%	0,0%	25,4%
COMM	Dogiro	Effectif	20	9	1	0	0	30
	Bagira	% du total	14,5%	6,5%	0,7%	0,0%	3 73 2,2% 52,9% 0 35 0,0% 25,4%	
	Total	Effectif	68	57	9	1	3	138
	Total	% du total	49,3%	41,3%	6,5%	0,7%	2,2%	100,0%
	Hommes	Effectif	8	51	4	0	2	65
	nomines	% du total	5,8%	37,0%	2,9%	0,0%	1,4%	47,1%
SEXE	Femmes	Effectif	60	6	5	1	1	73
SEAE	remines	% du total	43,5%	4,3%	3,6%	0,7%	0,7%	52,9%
	Total	Total effectif	68	57	9	1	3	138
	Total	% total	49,3%	41,3%	6,5%	0,7%	2,2%	100,0%
	De 18 à 25	Effectif	0	0	8	0	3	11
	ans	% du total	0,0%	0,0%	5,8%	0,0%	2,2%	8,0%
	De 36 à 49							
	De 36 a 49	Effectif	0	1	0	0	0	1
	ans	% du total	0 0,0%	1 0,7%	0,0%	0,0%		
۸GE	1		_		_	-	0,0%	0,7%
AGE	ans	% du total	0,0%	0,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,7% 12
AGE	ans De 50 à 59	% du total Effectif	0,0%	0,7% 12	0,0%	0,0%	0,0% 0 0,0%	0,7% 12 8,7%
AGE	ans De 50 à 59 ans	% du total Effectif % du total	0,0% 0 0,0%	0,7% 12 8,0%	0,0% 0 0,7%	0,0% 0 0,0%	0,0% 0 0,0%	0,7% 12 8,7% 50
AGE	ans De 50 à 59 ans De 60 à 70	% du total Effectif % du total Effectif	0,0% 0 0,0% 18	0,7% 12 8,0% 31	0,0% 0 0,7% 0	0,0% 0 0,0% 1	0,0% 0 0,0% 0	0,7% 12 8,7% 50 36,2%
AGE	ans De 50 à 59 ans De 60 à 70 ans	% du total Effectif % du total Effectif % du total	0,0% 0 0,0% 18 13,0%	0,7% 12 8,0% 31 22,5%	0,0% 0 0,7% 0 0,0%	0,0% 0 0,0% 1 0,7%	0,0% 0 0,0% 0 0,0%	0,7% 12 8,7% 50 36,2% 64

Source: Résultats de l'enquête, par SPSS 20.0

Les résultats révèlent que les retraités sont majoritaires (68/138) et représentent 49,3% du total des prestataires sociaux ayant répondu à notre questionnaire d'enquête (Tableau n°2). Ils habitent en majorité la commune de Kadutu (36/68 soit 52,9% des retraités). Les veufs (veuves) viennent en seconde position et sont à 57 sur un total de 138; c'est-à-dire 41,3% de l'échantillon. Ils habitent aussi en majorité la commune de Kadutu (29/57 soit 50,8% des veufs). En effet, la Commune de Kadutu est appelée "commune mère" de la ville de Bukavu, car c'est elle qui regorgeait le plus grand nombre d'habitants dans le temps, et qui par conséquent fournissait le plus grand nombre de travailleurs; celle de Bagira étant appelée "commune dortoir"; et celle d'Ibanda, "commune administrative". Les Orphelins viennent en troisième position 9/138 soit 6,5% de l'échantillon. Ils sont suivis par les incapables (3/138) soit 2,2%.

Les résultats révèlent que l'échantillon est constitué de 73 hommes représentant 52,9% du total et 65 femmes soit 47,1% dudit échantillon. Les effectifs des hommes et des femmes sont presque égaux. Ces résultats affichent aussi que les retraités hommes sont majoritaires par rapport aux femmes: 60/68 soit 88,2% contre 11,8% des femmes. Il est compréhensible car ce sont les hommes qui accèdent plus au travail que les hommes. Les veuves (51/57 soit 89,5%) sont plus nombreuses que les veufs (6/57 soit 10,5%). On peut penser que comme ce sont les hommes qui accèdent plus au travail que les femmes, alors à leur mort, leurs épouses devenues veuves bénéficient ainsi des prestations sociales de la CNSS. Les orphelins et les orphelines sont presque en nombre égal: 5 (soit 55,6%) contre 4 (44,4%) dans l'échantillon (Tableau n°2).

Les résultats montrent encore que les prestataires sociaux âgés de 18 à 25 ans sont majoritairement des orphelins (8/11 soit 72,7%) et des incapables (3/11 soit 27,3%). Ce qui est logique. Les prestataires sociaux dont l'âge est compris entre 50 et 59 ans sont exclusivement des veufs (12/12 soit 100%). Ceux dont l'âge est compris entre 60 et 70 ans sont en majorité des

veufs (31/50 soit 62%) et des retraités (18/50 soit 36%). L'échantillon contient 64 répondants âgés de plus de 70 ans (soit 46,4% du total); parmi lesquels 50 retraités (50/64 soit 78,1%) et 14 veufs (21,9%). Comme on le voit, l'échantillon est composé en majorité des retraités (68/138 soit 49,3%) et des veufs (57/138 soit 41,3%) (Tableau n°2). En effet, ce sont surtout ces deux catégories de personnes qui bénéficient des prestations sociales de la CNSS, elles sont plus sensibles et leurs pièces administratives justificatives de leur droit s'obtiennent plus facilement.

4.1.2 RÉPARTITION DES PRESTATAIRES SOCIAUX PAR SEXE, PAR ÉTAT CIVIL ET PAR TAILLE DE MÉNAGE

Tableau 3.

Les parmi les répondants à notre enquête, certains sont des mariés, d'autres des célibataires, d'autres encore des divorcés ou même des séparés. La taille de ménage représente le nombre de personnes vivant dans un ménage. Nous avons regroupé les âges des répondants en 3 tranches pour des raisons de simplification. La première tranche regroupe les individus dont la taille de ménage va de 1 à 5 personnes; la deuxième, de 6 jusqu'à 10 personnes; et la dernière, de plus de 10 personnes. Le tableau 3 nous donne de plus amples informations.

 mopulation action and some pair general part control part

Répartition de l'échantillon par genre, par état civil, par niveau d'études et par taille de ménage

					SEXE			
		Fe	тте	Н	отте	7	Total	
		Effectif	% du total	Effectif	% du total	Effectif	% du total	
	Mariés	4	2,9%	51	37,0%	55	39,9%	
	Célibataires	4	2,9%	5	3,6%	9	6,5%	
ETAT CIVIL	Veufs	56	40,6%	17	12,3%	73	52,9%	
	Divorcés	1	0,7%	0	0,0%	1	0,7%	
	TOTAL	65	47,1%	73	52,9%	138	100,0%	
	Pas d'études	10	7,2%	6	4,3%	16	11,6%	
	Primaires	34	24,6%	39	28,3%	73	52,9%	
NIVEAU D'ETUDES	Secondaires	16	11,6%	22	15,9%	38	27,5%	
D ETUDES	Universitaires	5	3,6%	6	4,3%	11	8,0%	
	TOTAL	65	47,1%	<i>73</i>	52,9%	138	100%	
	De 1 à 5 pers	25	18,1%	42	30,4%	67	48,6%	
TAILLE DE	De 6 à 10 pers	32	23,2%	21	15,2%	53	38,4%	
MENAGE	Plus de 10 pers	8	5,8%	10	7,2%	18	13,0%	
	Total	65	47,1%	73	52,9%	138	100,0%	
		Source: R	ésultats de nos a	ınalyses, par S	SPSS.20.0			

L'échantillon comprend en majorité des veufs et des veuves (73/138 soit 52,9%), au sein duquel 56 femmes (76,7%) et 17 hommes (23,3%). Les mariés vivant en couple représentent 39,9% de l'échantillon total dont 92,7% des hommes (soit 51/55) et 7,3% des femmes (4/55). Les célibataires ne représentent que 6,5% (9/138) du total; et les divorcés 0,7% de l'échantillon (Tableau 3). Cette prédominance des veufs (veuves) s'explique en partie par le caractère frustrant et chagrinant de la mort. Ainsi, la pension de veuf ou de veuve est libérée plus facilement que les autres formes de prestations sociales par la CNSS.

Les résultats montrent aussi que 73 répondants sur 138 ont fait seulement les études primaires et représentent alors 52,9% de l'échantillon. Ils sont donc majoritaires. Parmi ces 73 prestataires sociaux, 39 sont des hommes (soit 53,4%) et 34 sont des femmes (soit 46,6%). Les répondants ayant fini l'école secondaire représentent 27,5% de l'échantillon soit 38/138 individus. Les répondants analphabètes sont à 16 sur un total de 138 soit 11,6%. Les universitaires sont à 11 sur 138 et représentent seulement 8% (Tableau 3). La prédominance des prestataires sociaux de niveau scolaire bas (niveau primaire) s'expliquerait en partie par le fait que les retraités sont plus majoritaires, et dans l'ancien temps, ce n'était pas facile d'étudier beaucoup. La majorité de ceux qui obtenaient du travail devraient être de niveau scolaire très bas.

Les répondants ayant à leur charge au plus 5 personnes sont majoritaires dans l'échantillon. Ils représentent 48,6%. Parmi eux, 62,7% sont des hommes et 37,3% sont des femmes. Les prestataires sociaux dont le ménage contient entre 6 et 10 personnes à charge représentent 38,4% du total. Enfin, ceux dont la taille de ménage est de plus de 10 personnes sont moins

nombreux et représentent 13% de l'échantillon (Tableau 3). En effet, les retraités étant majoritaires, ceux-ci sont déjà très âgés tellement qu'ils n'ont plus assez de dépendants dans leur ménage, leur enfants étant déjà aussi responsables de leur vie.

4.2 EFFETS DU PAIEMENT DES PRESTATIONS SOCIALES SUR LA VIE SOCIALE DES PRESTATAIRES SOCIAUX DE LA CNSS/BUKAVU

Dans cette section, nous analysons comment les individus (prestataires sociaux) affirment (ou refusent) obtenir grâce à ces prestations sociales, leur nourriture quotidienne, leurs habits, l'eau, l'électricité, les frais de transport, les frais d'organisation d'un événement tant heureux (mariage) ou malheureux (deuil), les frais de scolarité, les frais des soins médicaux, et le moyen de se faire valoriser dans la famille et dans la société toute entière. Le tableau 4 compile les résultats obtenus après enquête.

Tableau 4. Prestations sociales et indicateurs sociaux de la vie des prestataires sociaux

		Tableau	croisé NOU	IRR * REGIN	ΛE			
Je paie	ma nou	urriture quotidienne grâce aux			REGIME			
-		es en grande partie:	Retraité	Veuf (ve	Orphelin	<mark>Invalid</mark>	<mark>Incapabl</mark>	<mark>Total</mark>
		Effectif	6	1	0	0	0	7
NOUDD	Non	% compris dans REGIME	8,8%	1,8%	0,0%	0,0%	0,0%	5,1%
NOURR	Out	Effectif	62	56	9	1	3	131
	Oui	% compris dans REGIME	91,2%	98,2%	100,0%	100,0%	100%	94,9%
Т-4		Effectif	68	57	9	1	3	138
Tot	tai	% compris dans REGIME	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100%	100%
e finance mon habillement en grande partie par les					REGIME			
orestatio	ns de la C	CNSS:	<mark>Retraité</mark>	Veuf (ve	<u>Orphelin</u>	<mark>Invalide</mark>	<mark>Incapabl</mark>	<u>Total</u>
Non		16	8	0	0	0	24	
LIADIT	Non	% compris dans REGIME	23,5%	14,0%	0,0%	0,0%	0,0%	17,4%
HABIT	<u> </u>	Effectif	52	49	9	1	3	114
	Oui	% compris dans REGIME	76,5%	86,0%	100,0%	100,0%	100,0%	82,6%
- .		Effectif	68	57	9	1	3	138
101	Total % compris dans REGIME		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
e paie l'eau en grande partie grâce aux prestations					REGIME			
	ociales de la CNSS:		<mark>Retraité</mark>	Veuf (ve)	Orphelins	<mark>Invalide</mark>	<mark>Incapabl</mark>	<u>Total</u>
	Nan	Effectif	20	15	4	0	2	41
5 A L L	Non	% compris dans REGIME	29,4%	26,3%	44,4%	0,0%	66,7%	29,7%
EAU	Out	Effectif	48	42	5	1	1	97
	Oui	% compris dans REGIME	70,6%	73,7%	55,6%	100,0%	33,3%	70,3%
Т-4	a l	Effectif	68	57	9	1	3	138
Tot	tai	% compris dans REGIME	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
le paie la	facture d	e l'électricité grâce aux prestations			<mark>REGIME</mark>			Takal
<mark>sociales a</mark>	le la CNSS	<mark>s:</mark>	<mark>Retraité</mark>	Veuf (ve)	Orphelins	<mark>Invalide</mark>	<mark>Incapabl</mark>	<u>Total</u>
	Nan	Effectif	28	22	4	0	2	56
FLECTO	Non	% compris dans REGIME	41,2%	38,6%	44,4%	0,0%	66,7%	40,6%
ELECTR	0:	Effectif	40	35	5	1	1	82
	Oui	% compris dans REGIME	58,8%	61,4%	55,6%	100,0%	33,3%	59,4%
Т-4	a l	Effectif	68	57	9	1	3	138
Tot	tai	% compris dans REGIME	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
le paie	régulière	<mark>ement le transport grâce aux</mark>			REGIME			Takad
prestatio	ns sociale	es, en grande partie:	<mark>Retraité</mark>	Veuf (ve	Orphelin	<mark>Invalide</mark>	<mark>Incapabl</mark>	<mark>Total</mark>
	Nan	Effectif	33	26	2	0	2	63
TDANCE	Non	% compris dans REGIME	48,5%	45,6%	22,2%	0,0%	66,7%	45,7%
TRANSP	0	Effectif	35	31	7	1	1	75
	Oui	% compris dans REGIME	51,5%	54,4%	77,8%	100,0%	33,3%	54,3%

	,]	Effectif	68	57	9	1	3	138
Tot	al	% compris dans REGIME	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
J'ai financ	é un mar	iage par les prestations sociales en	•	,	REGIME	,		
grande po		· · · · ·	<mark>Retraité</mark>	Veufs	Orphelin	<mark>Invalide</mark>	<mark>Incapabl</mark>	<u>Total</u>
		Effectif	52	35	9	1	3	100
	Non	% compris dans REGIME	76,5%	61,4%	100,0%	100,0%	100,0%	72,5%
MARIAG	o :	Effectif	16	22	0	0	0	38
	Oui	% compris dans REGIME	23,5%	38,6%	0,0%	0,0%	0,0%	27,5%
- .		Effectif	68	57	9	1	3	138
Tot	aı	% compris dans REGIME	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
L'argent d	le presta	tions sociales m'a aidé à organiser			REGIME			
un événer	<mark>n événement malheureux:</mark>		<mark>Retraité</mark>	Veuf (ve	Orphelin	<mark>Invalide</mark>	<mark>Incapabl</mark>	<mark>Total</mark>
	Nan	Effectif	49	37	9	1	3	99
סרוווו	Non	% compris dans REGIME	72,1%	64,9%	100,0%	100,0%	100,0%	71,7%
DEUIL	O:	Effectif	19	20	0	0	0	39
	Oui	% compris dans REGIME	27,9%	35,1%	0,0%	0,0%	0,0%	28,3%
T-4	-1	Effectif	68	57	9	1	3	138
Tot	aı	% dans REGIME	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
L'argent (argent de prestations sociales m'aide à payer les			<u>REGIME</u>				
frais scola	rais scolaires des enfants:		<mark>Retraité</mark>	<mark>Veuf (ve</mark>	<u>Orphelin</u>	<mark>Invalid</mark>	<mark>Incapabl</mark>	<u>Total</u>
	Non	Effectif	33	25	2	0	1	61
FRAISCOL		% compris dans REGIME	48,5%	43,9%	22,2%	0,0%	33,3%	44,2%
FRAISCOL	Oui	Effectif	35	32	7	1	2	77
	Oui	% compris dans REGIME	51,5%	56,1%	77,8%	100,0%	66,7%	55,8%
Tot	al	Effectif	68	57	9	1	3	138
100	aı	% compris dans REGIME	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<mark>L'argent a</mark>	les presto	itions sociales m'aide à financer la			<mark>REGIME</mark>			
grande po	artie des s	soins médicaux de la famille:	<mark>Retraité</mark>	<mark>Veuf (ve</mark>	<mark>Orphelin</mark>	<mark>Invalid</mark>	<mark>Incapabl</mark>	<mark>Total</mark>
	Non	Effectif	31	25	4	1	0	61
SOINME		% compris dans REGIME	45,6%	43,9%	44,4%	100,0%	0,0%	44,2%
JOHNIVIL	Oui	Effectif	37	32	5	0	3	77
	Oui	% compris dans REGIME	54,4%	56,1%	55,6%	0,0%	100,0%	55,8%
Tot	al -	Effectif	68	57	9	1	3	138
100	ai	% compris dans REGIME	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	s valorise	é par les prestations sociales de la			REGIME			<mark>Total</mark>
<u>CNSS</u>			<mark>Retraité</mark>	Veuf (ve	<u>Orphelin</u>	<mark>Invalide</mark>	<mark>Incapabl</mark>	rotar
	Non	Effectif	3	2	0	0	0	5
VALEUR	. 1011	% compris dans REGIME	4,4%	3,5%	0,0%	0,0%	0,0%	3,6%
7,122011	Oui	Effectif	65	55	9	1	3	133
	, Ju	% compris dans REGIME	95,6%	96,5%	100,0%	100,0%	100,0%	96,4%
	l	·						
Tot	al	Effectif % dans REGIME	68 100,0%	57 100,0%	9 100,0%	1 100,0%	3 100,0%	138

Source: Résultats de nos analyses, par SPSS.20.0

Les résultats révèlent que les prestataires sociaux (94,9% soit 131 sur 138) obtiennent leur nourriture quotidienne grâce essentiellement à l'argent reçu de la CNSS. Dans cette proportion, les retraités sont majoritaires et représentent 49,3% de l'échantillon. Ils sont suivis par les veufs (41,3%), puis les orphelins (6,5%), ensuite les incapables 2,2% et enfin les invalides 0,7% (Tableau 4). Ce pourcentage dominant s'expliquerait, en partie, par le fait que ce revenu de la CNSS constitue leur dernier

rempart. Cela ne veut pas dire qu'il s'agit d'un montant suffisant avec lequel ils joignent les deux bouts du mois; mais plutôt qu'ils n'ont aucune autre façon de vivre.

Ces résultats montrent aussi que la majorité des retraités, soit 76,5%, affirment que leur habillement est assuré en grande partie grâce aux prestations sociales de la CNSS. Tandis que 23,5% d'entre eux disent s'habiller surtout grâce à d'autres fonds qui ne proviennent pas de la CNSS. Dans le régime des veufs (ves), encore la majorité (86%) déclare s'habiller grâce au paiement de la CNSS en grande partie. La totalité (soit 100%) des autres catégories des prestataires sociaux affirme pouvoir s'habiller grâce exclusivement aux prestations sociales de la CNSS (Tableau 4). Dans l'ensemble, la majorité des répondants (soit 82,6%) affirme que les prestations sociales financent en grande partie son habillement.

Les résultats montrent les factures de l'eau et de l'électricité sont payées grâce aux prestations sociales de la CNSS. En effet, la majorité des répondants (70,3%) affirme que la facture de l'eau est payée, dans leur ménage, en grande partie grâce aux prestations sociales dont ils bénéficient à la CNSS. On trouve les pourcentages affirmatifs de 70,6% pour les retraités, 73,7% pour les veufs, 55,6% pour les orphelins, 100% pour l'invalide. Seul le régime des incapables présente un pourcentage faible de 33,3%. De plus, la majorité (59,4%) des prestataires sociaux dans toutes les catégories (sauf pour les incapables) affirme que la facture d'électricité est payée en recourant surtout au fonds reçu de la CNSS comme prestations sociales dans leurs ménages. Pour les retraités 58,8%, les veufs 61,4%, les orphelins 55,6% et l'invalide 100%. Une proportion de 40,6% utiliserait un autre financement à part les prestations sociales de la CNSS (Tableau 4). En effet, ces factures de l'eau et de l'électricité étant mensuelles, elles peuvent se payer trimestriellement sans dommage d'un côté comme de l'autre, étant donné que la CNSS paie par trimestre.

Ces résultats indiquent qu'une légère majorité des prestataires sociaux utilise l'argent reçu comme prestations sociales pour se payer le transport lors de leurs divers déplacements. On voit des proportions de 51,5% pour les retraités, 54,4% pour les veufs. Les orphelins et l'invalide présentent une grande majorité: 77,8% et 100% respectivement. Les incapables qui utilisent les prestations sociales pour le transport sont minoritaires: 33,3%. Globalement, une très légère majorité (54,3%) des prestataires sociaux utilisent, en grande partie, l'argent des prestations sociales pour leur transport quotidien (Tableau 4).

Les résultats révèlent encore que la majorité des prestataires sociaux n'utilise pas les fonds reçu de la CNSS pour financer le mariage ou autre cérémonie de joie en famille (Tableau 5). Les pourcentages de refus sont de 76,5% pour les retraités, 61,4% pour les veufs (ves), 100% pour les orphelins, l'invalide et les incapables; ce qui donne en somme 72,5% (Tableau 4). En effet, des telles cérémonies très coûteuses ne sauraient être financées par un montant aussi minime que la prestation sociale trimestrielle de la CNSS, qui ne représente même pas plus de 1/30ème de la facture totale. Le concours des familiers, amis et connaissances est indispensable.

La grande majorité (71,7%) des prestataires sociaux n'utilise pas l'argent des prestations sociales de la CNSS pour supporter financièrement les événements malheureux. En effet, le caractère imprévu du malheur et le paiement périodique (trimestriel) des prestations sociales ne peuvent être conciliés.

Les résultats révèlent encore que pour tous les régimes de pensions contenus dans notre échantillon, une légère majorité (55,8%) des prestataires sociaux affiirme financer la grande partie des frais scolaires par les fonds reçus de la CNSS comme prestations sociales en sa faveur. Les pourcentages de 51,5%, 56,1%, 77,8%, 100% et 66,7% sont visibles respectivement pour les retraités, les veufs, les orphelins, l'invalide et les incapables (Tableau 4). Les prestations sociales ont donc un effet positif sur le paiement des frais scolaires.

Une légère minorité des retraités, des veufs et des orphelins déclare utiliser les fonds des prestations sociales pour financer les soins médicaux de la famille. On trouve 54,4% pour les retraités, 56,1% pour les veufs, 55,6% pour les orphelins comme pourcentage. En somme, les prestataires sociaux affirment à 55,8% qu'ils financent les soins médicaux de la famille en grande partie par les prestations sociales de la CNSS (Tableau 4). En effet, cette légère majorité concernerait les prestataires sociaux dont les frais à payer sont insignifiants (comme pour l'école primaire); sinon le montant trimestriel des frais scolaires est de loin supérieur à celui des prestations sociales.

Enfin, les résultats attestent que les prestations sociales ont un effet positif sur la valorisation sociale du bénéficiaire. En effet, presque toute la totalité des répondants affirme se sentir valorisé dans la société par la perception de l'argent de la CNSS comme prestations sociales (96,4%) (Tableau 4). Dans nos sociétés africaines, un adulte qui ne contribue pas au vécu quotidien de son ménage est considéré comme un vaurien et n'a droit à aucune estime sociale. Il constitue une charge inutile pour ses cohabitants, et l'exclusion sociale s'ensuit.

CONCLUSION PARTIELLE SUR LES EFFETS DES PRESTATIONS SOCIALES DE LA CNSS SUR LA VIE SOCIALE DES PRESTATAIRES SOCIAUX

A partir des résultats trouvés ci-haut, nous constatons que la majorité des prestataires sociaux dans son ensemble, affirme que, grâce aux prestations sociales de la CNSS en grande partie, obtient la nourriture quotidienne (94,9% de l'effectif total), finance son habillement (82,6%), paie la facture de l'eau dans le ménage, paie l'électricité (59,4%) et le transport (54,3%), finance les frais scolaires des enfants (55,8%) et les soins médicaux de la famille (55,8%), et dit se sentir valorisé dans la société (96,4%). Par contre la majorité de ces prestataires sociaux refuse d'avoir utilisé, en grande partie ces prestations sociales de la CNSS pour financer un mariage de la famille (72,5%). Nous constatons le plus des indicateurs de la vie sociale est influencé en grande partie par les prestations sociales de la CNSS. Nous concluons que les prestations sociales de la CNSS ont un impact positif sur la vie sociale des bénéficiaires dans la ville de Bukavu.

4.3 EFFETS DES PRESTATIONS SOCIALES DE LA CNSS SUR LA VIE ECONOMIQUE DES PRESTATAIRES SOCIAUX DE LA VILLE DE BUKAVU

Les indicateurs de la vie économique concerne l'achat d'une parcelle, la construction ou la réfection d'une maison, l'achat ou la réparation d'un véhicule de transport en commun, le lancement d'un magasin ou d'une boutique ou encore son approvisionnement, le lancement ou l'amélioration d'une activité génératrice de revenu à caractère industriel, artisanal, informatique, ou agro-pastoral. Le tableau 5 présente les résultats y relatifs.

Tableau 5. Prestations sociales et indicateurs économiques de la vie des prestataires sociaux.

j'ai achete	é une	parcelle grâce à l'argent de la			REGIME			T-4-1
CNSS			Retraité	Veuf (ve)	Orphelins	Invalide	Incapable	Total
	Non	Effectif	58	50	9	1	3	121
PARCEL	Non	% compris dans REGIME	85,3%	87,7%	100,0%	100,0%	100,0%	87,7%
PARCEL	Oui	Effectif	10	7	0	0	0	17
	Oui	% compris dans REGIME	14,7%	12,3%	0,0%	0,0%	0,0%	12,3%
Tota	_	Effectif	68	57	9	1	3	138
Tota	I	% dans REGIME	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
L'argent d	es pre	stations sociales m'a permis de			REGIME			Total
construire	ou de	réfectionner une maison	Retraité	Veuf (ve)	Orphelins	Invalide	Incapable	TOLAI
	Non	Effectif	50	32	2	0	3	87
MAISON	NOII	% compris dans REGIME	73,5%	56,1%	22,2%	0,0%	100,0%	63,0%
IVIAISON	Oui	Effectif	18	25	7	1	0	51
	Oui	% compris dans REGIME	26,5%	43,9%	77,8%	100,0%	0,0%	37,0%
Tota		Effectif	68	57	9	1	3	138
		% dans REGIME	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
j'ai acheté	é ou ré	paré un véhicule avec l'argent		Total				
des presta	tions c	le la CNSS	Retraité	Veuf (ve	Orphelin	Invalide	Incapabl	Total
	Non	Effectif	61	57	4	1	3	126
VEHIC	NOII	% compris dans REGIME	89,7%	100,0%	44,4%	100,0%	100,0%	91,3%
VETTIC	Oui	Effectif	7	0	5	0	0	12
	Oui	% compris dans REGIME	10,3%	0,0%	55,6%	0,0%	0,0%	8,7%
Tota	_	Effectif	68	57	9	1	3	138
Tota	ı	% dans REGIME	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
J'approvis	ionne	mon magasin régulièrement			REGIME			Total
avec l'arge	ent des	prestations sociales	Retraité	<mark>Veuf</mark>	Orphelin	Invalid	Incapabl	TOtal
	Non	Effectif	51	41	6	1	2	101
MAGASIN	NOIT	% compris dans REGIME	75,0%	71,9%	66,7%	100%	66,7%	73,2%
IVIAGASIN	Oui	Effectif	17	16	3	0	1	37
	Oui	% compris dans REGIME	25,0%	28,1%	33,3%	0,0%	33,3%	26,8%
Tota		Effectif	68	57	9	1	3	138

		% dans REGIME	100,0%	100,0%	100%	100%	100,0%	100%
j'ai une ac	tivité i	<mark>ndustrielle ou artisanale</mark> grâce à						Total
l'argent de	e la CNS	SS	Retraité	Veuf (ve	Orphelin	Invalide	Incapabl	Total
	Non	Effectif	59	49	7	0	1	116
ACTINDU	Non	% compris dans REGIME	86,8%	86,0%	77,8%	0,0%	33,3%	84,1%
S	O:	Effectif	9	8	2	1	2	22
	Oui	% compris dans REGIME	13,2%	14,0%	22,2%	100,0%	66,7%	15,9%
Taka	_	Effectif	68	57	9	1	3	138
Tota	I	% dans REGIME	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Je fais de l'élevage grâce aux prestations sociales					REGIME			Total
reçues de	la CNS	5	Retraité	Veuf	Orphelins	Invalide	Incapabl	Total
	Non	Effectif	40	38	5	1	3	87
ELEVAG	Non	% compris dans REGIME	58,8%	66,7%	55,6%	100,0%	100,0%	63,0%
ELEVAG	O:	Effectif	28	19	4	0	0	51
	Oui	% compris dans REGIME	41,2%	33,3%	44,4%	0,0%	0,0%	37,0%
Taka	_	Effectif	68	57	9	1	3	138
Tota	ı	% compris dans REGIME	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Je fais de	e l <mark>'agr</mark> i	iculture grâce aux prestations			REGIME			Takal
sociales d	e la CN	<mark>SS</mark>	Retraité	Veuf (ve	Orphelins	Invalide	Incapabl	Total
	Non	Effectif	41	32	6	1	2	82
AGRICUL	Non	% compris dans REGIME	60,3%	56,1%	66,7%	100,0%	66,7%	59,4%
AGRICUL	O:	Effectif	27	25	3	0	1	56
	Oui	% compris dans REGIME	39,7%	43,9%	33,3%	0,0%	33,3%	40,6%
Tota		Effectif	68	57	9	1	3	138
Total		% compris dans REGIME	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source: Résultats de notre enquête, par SPSS.20.0

Les résultats montrent que les prestations sociales de la CNSS n'aident pas les bénéficiaires à se procurer des parcelles ou des maisons. Ceux qui ont acheté une parcelle en se servant en grande partie des fonds de la CNSS ne représentent que 12,3% contre 87,7% de ceux qui refusent. Aucun incapable, aucun invalide et aucun orphelin ne déclare avoir acheté une parcelle. De plus, 87,7% des veufs et 85,3% des retraités refusent avoir acheté une parcelle, contre seulement 12,3% et 14,7% respectivement qui ont accepté (Tableau 5). On peut alors affirmer que les prestations sociales de la CNSS n'ont pas d'effet sur l'achat de parcelle ou de maison par les prestataires sociaux.

Les résultats montrent que la grande majorité des prestataires sociaux (soit 63%) n'a pas utilisé l'argent des prestations de la CNSS pour construire ou réfectionné leur maison. En effet, 73,5% des retraités, 56,1% des veufs et 100% des incapables disent n'avoir pas construit ou réfectionné de maison. Seulement les orphelins et l'invalide affirment avoir utilisé en grande partie l'argent des prestations sociales de la CNSS pour réfectionner ou construire une maison (Tableau 5). En effet, à la mort d'un travailleur, le décompte final peut aider l'orphelin à se faire un projet économique comme la construction d'une maison. On conclut que les prestations sociales de la CNSS n'ont pas d'effet sur la construction ou la réfection de maison par les prestataires sociaux.

La très grande majorité des retraités (61/68 soit 89,7%) n'a pas acheté ou réparé un véhicule de transport en commun grâce au fonds reçu de la CNSS. Il en est de même de la totalité des veufs, des invalides et des incapables. On conclue alors que le paiement des prestations sociales par la CNSS n'a pas d'impact sur le commerce de service par véhicule de transport en commun dans la ville de Bukavu. En effet, le tableau montre que globalement 91,3% des prestataires sociaux ont donné une réponse négative à cette question (Tableau 5). Cela s'explique aisément par le fait que l'achat d'un véhicule relève d'un signe de bien-être économique; ce qui ne pourrait être le cas pour les prestataires sociaux.

Les résultats affichent que la majorité des prestataires sociaux, pour tous les régimes, n'a pas lancé ou approvisionné des boutiques ou magasins grâce aux fonds qu'ils reçoivent de la CNSS. Pour cette réponse négative, les retraités affichent 75%, les veufs (veuves) 71,9%, les orphelins 66,7%, les incapables 66,7% et l'invalide 100%; ce qui donne une moyenne de 73,2% de réponse négative contre 26,8% de réponse positive (Tableau 5). D'où, les prestations sociales de la CNSS n'ont pas d'impact sur la mise sur pieds ou l'approvisionnement des boutiques de petit commerce des bénéficiaires.

Les résultats attestent que la majorité des prestataires sociaux (84,1%) n'a pas a utilisé le fonds reçu comme prestations sociales de la CNSS pour lancer ou entretenir des unités de production artisanale ou industrielle (Tableau 5). Les prestations sociales n'ont pas d'impact positif sur le lancement et l'entretien des unités de production industrielle ou artisanale. En effet, cette réponse négative est partagée par 86,8% des retraités, 86% des veufs et 77,8% des orphelins.

Non plus, la majorité des prestataires sociaux (89,9%) n'a pas utilisé le fonds reçu comme prestations sociales de la CNSS pour lancer ou entretenir des unités génératrices de revenu à caractère informatique. Les prestations sociales n'ont pas d'impact positif sur le lancement et l'entretien des unités de production informatique ou communicationnelle. Cette réponse négative est partagée par 94,1% des retraités, 89,5% des veufs et 88,9% des orphelins et 100% d'invalides (Tableau 5). En effet, le lancement ou la mise sur pieds des telles activités exige un montant élevé tellement que celui des prestations sociales d'un trimestre ne saurait être utile pour cette fin.

Les résultats montrent que les activités pastorales n'ont pas été financées en grande partie par les prestations sociales reçues de la CNSS. Un pourcentage global de 63% peut être lu dans le tableau 6 pour l'ensemble des régimes des prestataires sociaux. En effet, pour chaque régime, le pourcentage de réponse négative est prépondérant: 58,8% pour les retraités, 66,7 % pour les veufs, 55,6% pour les orphelins, 100% pour les incapables et l'invalide (Tableau 5). D'où, les prestations sociales de la CNSS n'ont pas d'impact sur les activités pastorales des bénéficiaires de ces prestations. Cela aurait une explication complémentaire en ce sens qu'en ville les activités pastorales ne sont pas faciles à gérer, faute d'espace.

La majorité des répondants affirme que les activités agricoles n'ont pas été financées en grande partie par les prestations sociales reçues de la CNSS. Un pourcentage global de 59,4% peut être lu dans le tableau 6 pour l'ensemble des régimes, quant à cette réponse négative. En effet, pour chaque régime, le pourcentage de réponse négative est prépondérant: 60,3% pour les retraités, 56,1% pour les veufs, 66,7% pour les orphelins, 66,7% pour les incapables et 100% pour l'invalide (Tableau 5). D'où, les prestations sociales de la CNSS n'ont pas d'effet positif sur les activités agricoles des bénéficiaires de ces prestations. Les activités agricoles ne sont pas praticables en ville faute d'espace, et Bukavu est une ville à forte densité démographique.

CONCLUSION PARTIELLE SUR LES EFFETS DES PRESTATIONS SOCIALES DE LA CNSS SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DES BÉNÉFICIAIRES

A partir des résultats trouvés ci-haut à l'aide des statistiques, nous concluons que la majorité des prestataires sociaux dans son ensemble, refuse avoir acheté une parcelle (à 87,7% de l'effectif total), avoir réalisé la construction ou la réfection de maison (à 63%), avoir lancé ou entretenu le commerce de service par véhicule de transport en commun (à 91,3%), avoir mis sur pieds ou avoir approvisionné une boutique ou un magasin (à 73,2%), avoir lancé ou entretenu des unités de production artisanale ou industrielle (84,1%), avoir lancé ou entretenu des unités de production à caractère informatique (89,9%), avoir financé les activités pastorales (63%), et avoir financé les activités agricoles (59,4%) grâce aux prestations sociales de la CNSS en grande partie.

Nous concluons que les prestations sociales de la CNSS n'ont pas d'effet positif sur la vie économique des prestataires sociaux de la ville de Bukavu.

4.4 DISCUSSION DES RESULTATS

Le premier résultat de notre recherche montre que le plus grand nombre d'indicateurs sociaux est impacté en grande partie par les prestations sociales de la CNSS. Alors ces prestations sociales ont un effet positif sur la vie sociale des bénéficiaires dans la ville de Bukavu. Notre **première hypothèse est donc confirmée**; ce qui corrobore le résultat trouvé par Hammouda, Moudden et Mercouani (2018) selon lequel les chefs de ménages retraités sont mieux lotis que les autres inactifs âgés. Il en est de même de Ruberangeyo, Ayebare et Laminne de Bex (2015) qui, dans leur rapport sur la sécurité sociale, ont démontré que les régimes de protection sociale, notamment les pensions de retraite des employés du secteur formel, ont beaucoup amélioré les conditions sociales des rwandais. Ce résultat a aussi été trouvé par Menahem (2007) dans un article qui démontre entre autre résultat, des corrélations positives observées dans 20 pays européens entre les prestations sociales et la sécurité socioéconomique de l'individu.

Le deuxième résultat conclut que les prestations sociales de la CNSS n'ont pas d'impact sur la vie économique des prestataires sociaux de la ville de Bukavu. D'où, notre **deuxième hypothèse est infirmée**. Ce résultat contredit notre hypothèse selon laquelle les prestations sociales de la CNSS auraient un impact positif sur la vie économique des prestataires sociaux de la ville de Bukavu. Ce résultat contredit aussi celui obtenu par **Ruberangeyo**, **Ayebare et Laminne de Bex (2015) qui**, dans leur rapport sur la sécurité sociale, ont démontré que les régimes de protection sociale, notamment les pensions de retraite des employés du secteur formel, ont beaucoup amélioré les conditions économiques des rwandais. De même, Menahem (2007) a

produit un article qui évalue en quoi les prestations sociales contribuent à assurer une part importante de la sécurité économique des populations; et cela est infirmé par notre résultat. Donc, les prestations sociales de la CNSS n'ont pas d'effet positif sur la vie économique des prestataires sociaux de la ville de Bukavu.

5 CONCLUSION GENERALE

Nous sommes au bout de cet article dont l'objectif est l'identification des effets du paiement des prestations sociales par la CNSS sur la vie sociale et économique des prestataires sociaux de la ville de Bukavu. La méthode analytique statistique, usant des techniques documentaires et de sondage par questionnaire d'enquête a été mobilisée. Les outils utilisés pour analyser les données sont des tableaux croisés obtenus grâce au logiciel SPSS 20.0.

L'échantillon d'étude est composé de 138 prestataires sociaux issus des trois communes de la ville de Bukavu. Concernant les effectifs par régime de pension, les retraités sont majoritaires (68/138 soit 49,3%). Les veufs viennent en seconde position (57/138 soit 41,3%). Ensuite, les Orphelins (6,5%), les incapables (2,2%) et un seul invalide (0,7%). Les retraités hommes sont majoritaires (60/68 soit 88,2%) par rapport aux femmes (11,8%). Il est compréhensible car ce sont les hommes qui accèdent plus au travail que les femmes. Les veuves (51/57 soit 89,5%) sont plus nombreuses que les veufs (6/57 soit 10,5%). On interprète ce résultat par le fait que les hommes accèdent plus au travail que les femmes, alors à leur mort, leurs épouses devenues veuves, bénéficient ainsi des prestations sociales de la CNSS. Concernant l'état civil, l'échantillon comprend en majorité des veufs et des veuves (73/138 soit 52,9%). Les mariés vivant en couple représentent (55/138 soit 39,9%). Les célibataires ne représentent que 6,5% (9/138) du total; et les divorcés 0,7% de l'échantillon. Quant au niveau d'instruction, 73 répondants sur 138 ont fait seulement les études primaires et représentent 52,9% de l'échantillon. Ils sont donc majoritaires. Les répondants ayant fini l'école secondaire représentent 27,5% et ceux qui sont analphabètes 11,6%. Les universitaires représentent seulement 8%. Pour ce qui est de la taille de ménage, les répondants ayant à leur charge au plus 5 personnes sont majoritaires (48,6%). Les prestataires sociaux dont le ménage contient entre 6 et 10 personnes à charge représentent 38,4% du total.

Concernant les analyses des effets des prestations sociales sur la vie sociale, les résultats montrent que la majorité des prestataires sociaux **affirme** qu'en grande partie, grâce aux prestations sociales de la CNSS, elle obtient la nourriture quotidienne (94,9%), finance son habillement (82,6%), paie la facture de l'eau dans le ménage (70,3%), paie l'électricité (59,4%), se paie le transport fréquemment (54,3%), finance les frais scolaires (55,8%) et les soins médicaux de la famille (55,8%), et dit se sentir valorisé dans la société (96,4%). Par contre la majorité de ces prestataires sociaux **refuse** avoir utilisé, en grande partie ces prestations sociales de la CNSS pour financer un mariage de la famille (72,5%). Comme le plus grand nombre d'indicateurs de la vie sociale est impacté en grande partie par les prestations sociales de la CNSS, nous concluons que ces prestations ont un effet positif sur la vie sociale des bénéficiaires dans la ville de Bukavu. Cela **confirme notre première hypothèse: les prestations sociales de la CNSS ont effet positif sur la vie sociale des bénéficiaires**. Ce résultat est similaire à ceux trouvés par Hammouda, Moudden et Mercouani (2018), Ruberangeyo, Ayebare et Laminne de Bex (2015), Menahem (2007),...qui démontrent tous dans le même sens l'impact positif des prestations sociales de la sécurité sociale sur la vie socioéconomique des bénéficiaires.

Quant aux analyses des effets des prestations sociales sur la vie économique des prestataires sociaux, nos résultats attestent que la majorité des répondants **refuse** avoir acheté une parcelle (à 87,7%), avoir réalisé la construction ou la réfection de maison (à 63%), avoir lancé ou entretenu le commerce de service par véhicule de transport en commun (à 91,3%), avoir mis sur pieds ou avoir approvisionné une boutique ou un magasin (à 73,2%), avoir lancé ou entretenu des unités génératrices de revenus artisanales ou industrielles (à 84,1%), avoir lancé ou entretenu des unités de service à caractère informatique (à 89,9%), avoir financé les activités pastorales (à 63%) et avoir financé les activités agricoles (à 59,4%) et cela grâce aux prestations sociales de la CNSS en grande partie. Nous concluons que les prestations sociales de la CNSS n'ont pas d'effet positif sur la vie économique des prestataires sociaux de la ville de Bukavu. Ce résultat contredit notre deuxième hypothèse selon laquelle les prestataires sociales de la CNSS auraient un effet positif sur la vie économique des prestataires sociaux. Notre deuxième hypothèse est donc infirmée.

Ce travail n'est nullement pas parfait. Des incohérences et inexactitudes éventuelles peuvent y être décelées. Les corrections et suggestions sont les bienvenues.

Nous reconnaissons sincèrement les limites de ce travail. Nous aurions dû, par exemple, faire une bonne modélisation et utiliser des analyses économétriques plus approfondies au lieu de nous contenter des simples calculs des effectifs et pourcentages des répondants. Nous pourrions aussi faire l'étude transversale ou longitudinale d'impact. Faute de temps et de moyens, nous n'y sommes pas arrivés. Un chercheur plus ambitieux pourra nous corriger et nous compléter.

Nous recommandons au gouvernement de la République Démocratique du Congo à travers son ministère de l'emploi, travail et prévoyance sociale, de revoir à la hausse le montant à payer aux prestataires sociaux afin d'améliorer leur vie sociale et économique; de diversifier les organismes devant s'occuper de la sécurité sociale afin d'amener la CNSS à améliorer la qualité de sa prestation. Nous recommandons aussi aux employeurs de respecter leur engagement de cotisations sociales régulières au profit de leurs employés (futurs pensionnés) afin de leur préparer une bonne vie socioéconomique car les prestations sociales en dépendent.

ANNEXES

ANNEXE 1. QUESTIONNAIRE DE PRÉ-ENQUÊTE

Je m'appelle Jacques I, étudiant de L2 Sciences Commerciales et Financières à l'ISM/BUKAVU. Je mène une enquête sur l'impact des prestations sociales de la CNSS sur la vie socioéconomique des retraités de Bukavu pour l'élaboration de mon mémoire de fin d'études. Je vous prie de m'aider à compléter ce questionnaire.

- 1. Dans quelle commune habitez-vous? Etes-vous régulièrement payé par la CNSS?
- 2. Depuis que vous êtes retraité, est-ce que c'est cette prestation sociale qui vous supporte sur le plan alimentation, sanitaire, de l'habitat et social ? Autrement dit: qui vous nourrit ? qui vous achète des habits ? qui vous fait soigner quand vous souffrez ? qui nourrit votre femme ou votre mari ainsi que vos enfants ?
- 3. Depuis que vous êtes retraité, réalisez-vous de projets ou activités à caractère économique ? Autrement dit: Ne faites-vous pas un peu de commerce ? N'avez-vous pas l'idée de créer votre propre occupation économique pour éviter d'être trop dépendant ? Que manquez-vous pour le faire?

ANNEXE 2: QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE

Nous c'est Emmanuel MAKELELE MASIRIKA, chercheur en Sciences de Gestion et enseignant à l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Nyangezi. Nous venons vers vous pour solliciter votre indulgence afin de nous fournir des renseignements dans le cadre de l'élaboration d'un article scientifique qui porte sur les effets des prestations sociales sur la vie socioéconomique des prestataires sociaux de la CNSS dans la ville de Bukavu. Nous vous garantissons de la confidentialité des données que vous nous fournirez, et celles-ci ne seront utilisées que dans ce cadre de cette recherche scientifique. Merci d'avance !

A. QUESTIONS RELATIVES AUX FACTEURS DÉMOGRAPHIQUES LIES AU PRESTATAIRE SOCIAL

<u> </u>					1			
1. Dans quelle commune résidez		Kadu	Kadutu (1) Ibanda (2)		Bagira (3)			
2. Dans quel quartier résidez-vous ? contact, si vous voulez								
3. Votre âge est compris entre:		50-59	ans	60-6	59ans		+ de 70 ans	
4. Votre genre				Fer	nme		Homme	
5.Votre religion	Catholique (1)	Prote	estant (2)	Musuln	nan (3)	kimbanguiste (5)		autre religion (5)
6. Votre niveau d' études		Pas d'e	'études (1) Primaire		es (2)	Secondair	es (3)	Universitaires (4)
7.Votre état civil	Marié (1)	Céliba	ataire (2)	Veuf	(3)	Divorcé	(4)	séparé (5)
8. La taille de votre ménage De 1 à 5 pers (1		.)	de 6 à 10 pers (2		rs (2)	Plus d	e 10 personnes (3)	
9. Votre regime est:	Retraité (1)	Veuf (v	veuve) (2)	Orphe	elin (3) Invalide (4) Ir		Incapable (5)	

B. QUESTIONS RELATIVES AUX FACTEURS SOCIAUX LIÉS AU PRESTATAIRE SOCIAL

Depuis 2016, cet argent de pension ou de rente vous a aidé à exécuter une activité	Rép	onse
sociale ? Laquelle ?	Oui	Non
10. Payer la nourriture		
11. Payer les habits		

12. Payer l'eau	
13. Payer l'électricité	
14. Payer le transport régulièrement quand vous vous déplacez	
15. Organiser votre mariage ou celui d'un enfant	
16. Payer les frais de scolarité de votre enfant	
17. Payer les soins médicaux de la famille	
18. Vous sentez-vous valorisé dans la société grâce à votre revenu de pension par rapport	
à votre entourage ?	

C. QUESTIONS RELATIVES AUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES LIÉS AU PRESTATAIRE SOCIAL.

Veuillez completer ce tableau

Quelle activité économique avez-vous déjà réalisée avec l'argent de prestations sociales de la CNSS, depuis 2016 ?	Réponse	
	Oui	Non
21. Achat d'une parcelle ou maison		
22. Construction ou réfection d'une maison		
23. Achat d'un véhicule pour transport en commun ou sa réparation		
24. Approvisionnement régulier de votre magasin, votre boutique		
25. Lancer ou améliorer une activité industrielle ou artisanale: boulangerie, cordonnerie, salon de coiffure,		
26. Lancer ou améliorer une activité de service Informatique		
27. Lancer ou améliorer une activité d'élevage: poule, chèvre,		
28. Lancer ou améliorer une activité agricole au village		

REFERENCES

- [1] Bilubi, M. U. (2020). Au-delà de la réponse immédiate à la pandémie Covid-19 et des villes plus sûres. Bukavu: Mairie de Bukavu.
- [2] Braham, B., & Pétron, A. (2012). *Pension sociale et niveau de vie des retraités en Tunisie: un essai de simulation.* Paris: Groupe international de recherche ESIRAMed.
- [3] Burrow, S. (2020). Investissement dans la protection sociale: impacts sur la croissance économique. Belgique: Development Pathways.
- [4] Caisse marocaine des retraites. (2005). Changement démographique et ses répércussions à long terme sur les charges de protection sociale: cas des retraites. Rabat: Haut-commissariat du plan du Maroc.
- [5] Cecchini, S., Gilbert, R., & Morales, B. (2018). *Renforcer la protection sociale: L'expérience de l'Amérique latine et des Caraïbes*. Santiago: Publication des Nations Unies.
- [6] Chemillier-Gendreau, D., & al. (2018). Les regimes de retraite en Afrique, à l'épreuve du vieillissement démographique. Genève: FINACTU.
- [7] CNSS. (2021). Rapport trimestrielss de paiement des prestations sociales. Bukavu: CNSS.
- [8] Daha, E. C. (2017). Protection sociale: une étude comparative franco-Mauritanienne. Université de Perpignan via Domitia.
- [9] Damon, J. (2016). *L'impact socio-économique de la sécurité sociale*. Genève: Association internationale de la sécurité sociale.
- [10] Eyinga, E. C. (2001). La situation socioéconomique des personnes âgées. Yaoundé, Cameroun: 3e RGPH.
- [11] GBONGUE, F., PLANCHET, F., & OULIDI, A. (2014). État des lieux des systèmes de retraite en Afrique subsaharienne francophone, Version 2.7. *PRIM'ACT*, 17.
- [12] Hammouda, N.-e., Moudden, C. E., & Mercouani, W. (2018). L'impact de la couverture retraite sur les conditions de vie des personnes âgées. Alger: Centre de recherche en économie appliquée pour le développement.
- [13] Kabila, K. J. (2016). LOI n° 16-009 fixant les règles relatives au régime général de sécurité sociale. *J.O.RDC*; 28 juillet 2016, n° spécial, p. 5), 16 pages.
- [14] Kadidiatou, K. (2018). Politique publique de protection sociale au Burkina Faso: Vers une compréhension des logiques des acteurs de la mise en forme et de la mise en oeuvre. Montréal, Canada: Université de Montréal.
- [15] LeFebvre, F. (2019). L'aide-mémoire de la prévoyance et de la retraite; 11e édition. Paris: Ed. Francis leFebvre.
- [16] Les serices publiques et l'Union européenne. (2010). La protection sociale en Europe. Paris: europa.

Effets du paiement des prestations sociales par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) sur la vie socioéconomique des prestataires sociaux de la ville de Bukavu en République Démocratique du Congo

- [17] Melik, Ö. (2012). Le droit à la sécurité sociale. Genève: Centre Europe Tiers-Monde CETIM, ISBN: 978-2-88053-095-2.
- [18] Menahem, G. (2007). Prestations sociales, sécurité économique et croissance en Europe. *Revue de l'OFCE 103*, 32 pages (291-322).
- [19] Ortiz, I. (2018). Pourquoi une protection sociale universelle? Finances et développement, 32-34.
- [20] Planchet, F., & Gbongué, F. (2014). État des lieux des systèmes de retraite en Afrique subsaharienne francophone. Paris: Université de Lyon Université Claude Bernard Lyon 1 / ISFA.
- [21] Ruberangeyo, T., Ayebare, C., & Laminne de Bex, A. d. (2015). *Protection sociale: un processus continu au Rwanda.* Kigali: Ministère de l'Administration locale, et l'OIT.
- [22] Spaeth, J.-M. (2005). La protection sociale en France. Paris: ADECRI.
- [23] Turner, J. (1997). Les régimes de retraite dans différents contextes économiques, démographiques et politiques. Paris: OCDE_BIT.
- [24] Unité d'études et de planification (SEIPH). (2009). ABC sur la Protection Sociale et Études de cas. Port-au-Prince: Unité d'études et de planification.